



CH LAVAU



*Ceux qui croient que le pouvoir est amusant confondent « pouvoir » et « abus de pouvoir ».
A. Malraux*

CHSCT DU 01/10/2012

Approbation du PV du 11/06/12 :

Suite à un désaccord entre la Direction et le secrétaire concernant une remarque que celle-ci se refuse à mentionner sur le Procès Verbal, le secrétaire n'a pas signé ce dernier. Le PV du 11 juin 2012 n'a donc pas été approuvé.

La CGT rappelle que seul le secrétaire est en droit de rédiger le PV et ce, sans que la Direction n'ait à le corriger. Ceci n'est pas une lubie syndicale; c'est la loi.... Mais la Direction semble l'ignorer... encore !!!

Ce PV sera donc proposé à nouveau avec les corrections nécessaires lors du prochain CHSCT du 03 décembre 2012.

Rapport ILIN 2011 :

La responsable du DIM, invitée par la direction, nous fait un compte rendu du rapport ILIN 2011 (Instance de Lutte contre les Infections Nosocomiales). Ce rapport démontre que notre établissement est bien placé en matière de lutte contre les IN. Il met en valeur le professionnalisme des équipes et la qualité de leur travail. **Le CHSCT tient à féliciter toutes ces personnes qui contribuent à la bonne image de l'établissement.** Madame Desboeuf rappelle d'ailleurs que tous ces résultats peuvent être consultés sur un site Internet : PLATINE.

Règlement intérieur :

Là encore il y a une obstruction obstinée de la Direction à ne pas vouloir entériner ce document qui n'a, d'ailleurs, même pas été transmis aux membres du CHSCT. Une réunion sera prévue ultérieurement pour réexaminer ce document.

Organisation scanner radio :

La CGT déplore la réception tardive (le jour du CHSCT) de ce document qui explique en détail la nouvelle organisation de ce service. La CGT prendra contact avec les personnels concernés afin de recueillir leurs sentiments sur cette nouvelle organisation.

La cadre du service de radiologie/scanner, invitée par la direction, nous présente le travail réalisé ainsi que la nouvelle organisation.

Elle insiste sur le fait que ce projet est issu d'un projet émanant des manipulateurs radio, et que des ajustements ont été réalisés entre la direction et les équipes. Concernant le choix entre garde ou astreinte, les équipes ont opté pour l'astreinte dont les modalités de rémunération restent inchangées.

La CGT s'abstient de faire des commentaires sur cette nouvelle organisation car les documents lui ont été remis bien trop tardivement. Le président du CHSCT en prend d'ailleurs bonne note afin que cela ne se reproduise pas. On l'espère !!!!

Effectif psychiatrie :

A l'UPC : Le DRH fait un point sur les effectifs. A ce jour l'effectif présent est de 22.4 ETP pour 23 autorisés. Il y a eu 4 recrutements. La CGT fait remarquer que la Direction s'obstine à inclure un demi-poste d'ergothérapeute sur l'effectif infirmier, ce qui pour nous, fausse les données et ramène l'effectif IDE à 21.9 au lieu de 23 autorisés. Donc il manque à ce jour 1.1 ETP. Ce problème existe également au niveau des Aides-soignants.

Au Pech : Le DRH nous informe que l'effectif de septembre est de 15.8 ETP soit 9 hommes et 7 femmes. Il y a eu 2 recrutements d'hommes et un de femme. La CGT rappelle qu'il n'y a eu, à ce jour, que 3 recrutements sur 5 départs. Le DRH indique que le dispositif transitoire, faisant appel aux infirmiers hommes des différents services de Pinel, comble le manque. Cependant la CGT dénonce ce système car il devrait perdurer jusqu'en décembre voire au-delà. En effet le DRH nous affirme que ce principe durera jusqu'en décembre, et ajoute que le premier recrutement se fera en interne en janvier.

A la Gravette : Le DRH confirme que le remplacement de l'IDE mutée en Pédopsychiatrie a été réalisé en septembre, mais qu'il ne le sera pas d'octobre à décembre. Un courrier a été réalisé par l'équipe pour attirer l'attention de la Direction sur les difficultés et dysfonctionnements engendrés par cette situation, dans le travail quotidien ainsi que les préjudices causés aux patients. Le DRH est donc venu à la rencontre du personnel de ce service, ce qui a été apprécié d'autant qu'il s'est engagé à remplacer le poste dès janvier. La CGT restera donc vigilante afin que cet engagement soit honoré.

Les modalités de rappel sur les repos :

La CGT déplore les agissements de certains cadres de santé qui, de par les méthodes employées, s'immiscent dans la vie privée des agents. Il en va de même concernant les modalités de rappel sur les repos. **La CGT renouvelle un principe simple et légitime : Les agents qui ne sont pas d'astreinte, n'ont pas obligation de revenir.**

De même la CGT demande à la Direction de rappeler à ses cadres, qu'un message laissé sur un répondeur ne sera pas forcément lu par l'intéressé en temps et en heure.

Point sur les effectifs SSR, période estivale :

La situation de ce service a été excessivement difficile durant l'été d'autant que le poste en 8/16 a été supprimé. Des dysfonctionnements sont apparus avec notamment la perte d'information lors des transmissions par manque de temps de mise en commun. La direction indique qu'elle ne veut pas que cette situation se reproduise. Elle reconnaît qu'il faut anticiper ces problèmes (la CGT le demande depuis des années !) et reconnaît le défaut de communication dans cette affaire. Par ailleurs la direction affirme que les deux IDE manquantes seront remplacées.

Incendie au Pech et à l'UPC :

Un responsable des services techniques nous présente une analyse des points positifs et des dysfonctionnements observés au cours de ces deux incendies.

Tout d'abord le système de détection fonctionne bien. Cependant la transmission de l'alerte par l'équipe n'a pas été menée jusqu'au bout.

Les réactions du personnel des deux sites ont été rapides et adaptées, mais les alarmes se sont déclenchées après la prévention des pompiers.

Les travaux de rénovation sont en cours mais au Pech certaines pièces sont toujours inutilisables.

Il faut malheureusement, déplorer que dans les deux cas de figure les départs de feux aient été volontaires. En dernier lieu le responsable des services techniques regrette le non suivi du protocole d'incendie dans son ensemble.

La CGT fait remarquer que les conditions de nettoyage pour les ASH ont été plus que délicates. En effet, bien que la direction ait pris avis auprès des services compétents pour s'assurer qu'il n'y avait pas de risque d'intoxication au monoxyde de carbone, elle n'aurait pas été au courant des conditions réelles de nettoyage, à savoir quelques petites « chiffonnettes » bleues pour laver les mètres de murs enduits de suie volatile. Et quand la CGT fait remarquer que la suie est dangereuse pour la santé car les particules sont fines et volatiles, la Direction dit ne pas être au courant et se renseignera. Nous lui demandons que les résultats soient sous forme écrite, ce qui n'a pas l'air d'enchanter la direction, car tout le monde sait que les suies sont classées dans le groupe des cancérogènes certains pour l'homme par le Centre International de Recherche sur le Cancer.... Sauf la direction, qui est quand même garante de la santé de ses employés ! La CGT demande une réponse tracée dans le prochain PV concernant les améliorations à mettre en œuvre.

Organisation aux admissions de Pinel :

Suite à la réforme des soins sans consentement et à l'ouverture des 40 lits de l'UPC, la charge de travail du bureau des entrées de Pinel a fortement augmenté. En conséquence, un demi-poste y a été affecté. Ce poste est pérenne et va permettre, entre autre, de rentrer en temps réel les mouvements de patients au sein de l'hôpital.

Fin du Minitel au Standard :

« Cela n'a pas été sans mal »..... nous annonce le directeur des services économiques, car les services techniques ont eu à faire à une configuration difficile, non pas tant d'un point de vue technique puisque toutes les modifications pratiques ont été réussies, mais plus d'un point de vue juridique. Désormais le standard peut donc utiliser Internet pour les recherches de numéros sur les pages jaunes.

Absentéisme à la Mapad :

Le DRH indique qu'il a été réduit mais reconnaît en même temps qu'il est toujours significatif concernant les AS et les ASH et ajoute que du 23 août au 07 septembre 4 jours ont été non remplacés, ce qui a mis à mal toutes les équipes. La CGT déplore cet état de fait et invite la Direction à plus de réactivité.

Informations concernant les accidents de travail :

Le DRH, nous présente ce qu'il nomme un état récapitulatif des accidents de travail. La CGT fait remarquer que ce document est minimaliste et souhaiterait qu'apparaisse plus de notions notamment le nombre de jours de maladie consécutif.

Au total il y a 46 accidents de travail sur la période janvier 2012 à août 2012. La majorité des causes relève de glissades (13) et d'autres causes (12) qu'il nous est difficile d'identifier, tout comme d'ailleurs, pour Monsieur le DRH !!!! Viennent ensuite les efforts de soulèvement qui ont concerné 10 personnes pour la même période. Il semblerait cependant que les accidents soient en légère chute, ce dont on ne peut que se réjouir.

En parallèle, le secrétaire du CHSCT demande à avoir copie des déclarations d'accident, ce qui semble contrarier la Direction. Le médecin du travail propose alors de faire part au secrétaire le résultat de ses analyses. C'est ce qui sera fait, n'en déplaise à la direction!

Informations du Directeur :

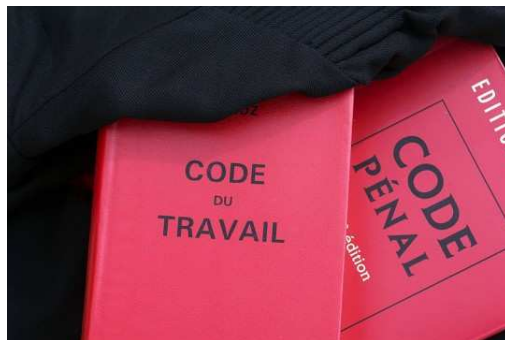
Il y a eu l'installation d'un bouton d'appel d'urgence au bureau des entrées de Guiraud, comme à l'UHCD et en Médecine. Il s'agissait d'une demande CGT datant de plusieurs années.

Il existe toujours un problème d'intensité sonore au SSR C concernant les bips. Les services techniques vont essayer de la modifier mais il ne semble pas qu'ils aient une grande marge de manœuvre.

Des travaux sont prévus sur le sol du bâtiment de la Chartreuse. Le propriétaire va engager les frais d'un grenailage afin qu'il n'y ait pas d'accident par glissade. Cette requête avait été formulée par la CGT voilà deux ans en CHSCT mais la Direction nous avait indiqué que tant qu'il n'y avait pas preuve de glissade avec accident nous ne pouvions rien faire. Entre temps les services techniques s'en sont occupés. Le CHSCT ça sert aussi à ça !!!!!

Conclusion :

Toujours la même rengaine de la Direction : on ne peut pas... il n'y a plus d'argent.... Et en prime une Direction qui se permet d'entraver le bon fonctionnement de cette instance en ne donnant pas tous les documents nécessaires : soit par oubli : pour le roulement de la Radio, soit volontairement quant cela ne lui plait pas : pour le règlement intérieur du CHSCT. De plus, la Direction fait du zèle en ne voulant pas corriger le PV comme le souhaite le secrétaire, argumentant que les corrections ne sont pas nécessaires. Nous lui rappelons que seul le secrétaire est habilité à faire et à signer le PV.... Nous l'invitons donc à relire le code du travail..... et ainsi de pouvoir l'appliquer !



CéGéTtez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr